



VILLE DE SHANNON
Province de Québec

AVIS PUBLIC
RÈGLEMENT NUMÉRO 831-26

AVIS DE PROMULGATION

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Directrice générale, trésorière et greffière adjointe de la Ville, que le Conseil a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 13 avril 2026, le règlement suivant :

Règlement numéro 831-26 modifiant le Règlement de zonage 601-18 de manière à redéfinir les constructions complémentaires autorisées pour un chalet de villégiature.

Les intéressés pourront consulter ledit règlement sur le site Internet à www.shannon.ca.

Ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 3^e JOUR DU MOIS DE JUIN 2026.

La directrice générale, trésorière et greffière adjointe,
Marie-Josée Monderie